



Compte rendu : Première rencontre thématique des villes et faitières de l'Afrique de l'Ouest

Faire de l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire un outil de résilience des territoires

Le 3 Mai 2023, à Dakar

Par Hayati Hassani, Chargée de mission



Cofinancé par l'Union européenne

Contexte

Après avoir défini durant la matinée le cadre d'accompagnement pour la création de synergie entre les collectivités locales et faitières. Les collectivités locales de la sousrégion présentes à Dakar ont adopté en fin de matinée une feuille de route qui porte les préoccupations communes et les actions à mettre œuvre en matière de renforcement de capacité, plaidoyer, capitalisation et mise en œuvre de projet concret porté en collectif. Les villes et les faitières présentes à Dakar présentes à Dakar l'après-midi pour échanger sur l'un des sujets de leurs préoccupations

Programme:

Ouverture officielle de la Commission Economie Sociale et Solidaire, Economie Circulaire : 15h00-14h30 M. Barthélémy Dias. Maire de Dakar M. Pierre Hurmic, Maire de la Métropole de Bordeaux Animation: 14h30-Restitution de la revue juridique comparée : « exemple de collectivités locales d'Afrique de l'ouest et ESS, cadre réglementaire 18h30 M. Diallo Mory, Conseiller de l'actions locales : au Bénin, au Burkina, au Togo et au Sénégal »

ESS et territoires : le défi de la synergie entre les acteurs, pour le territoire Société civile :association et coopératives aux services des territoires Les entreprises de l'ESS et les territoires : besoins locaux et services

Table ronde : Collectivités locales et ESS : Plaidoyer des villes pour une économie locale, sociale, inclusive et circulaire.

Enjeux : comment les collectivités locales peuvent-elles structurer, renforcer et impulser les initiatives locales ? Quels enjeux pour les acteurs, le territoire et la gouvernance locale ? Quelles reconnaissances des politiques locales de développement d'une économie locale, sociale, inclusive et circulaire

Quelle démarche d'accompagnement ou de capitalisation la commission doitelle mettre en œuvre commission ?

Interventions:

locales adaptes

- M. ADAM Abdouh-Moumouni, Responsable Gouvernance et inclusion, point focal Genre de la Faitière des communes du Togo (FTC) : Le défis de la sensibilisation et de la formation des élus locaux et administrateurs locaux à l'ESS et l'EC.
- M. Madani COUMARE, Président du Réseau National de l'ESS et Président du Réseau Africain de ESS et coordinateur du RIPESS : Le rôle des réseaux nationaux d'ESS dans l'harmonisation des politiques publiques en faveur de l'ESS et l'EC au sein de l'UEMOA.
- Victor Constantino, Directeur des projets, Ville de Praia : Témoignage sur les actions initiées par la mairie pour développer l'ESS sur son territoire. Quelles évolutions depuis l'adoption en juin 2021 de la loi d'orientation relative à l'ESS, quels sont les défis pour la mise en application de la loi ?

technique / Professeur à l'USJPB

M. THONY Jean -Baptiste, Conseiller Municipal délégué à la ville zéro déchet et à la monnaie locale et Conseiller Métropolitain délégué à l'économie circulaire et à la propreté

Plaidoyer des villes pour une économie locale, sociale, inclusive et circulaire

Commission EC & ESS

Recommandations

Faire de l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire un outil de résilience des territoires

Mai 2023



Cofinancé par l'Union européenne

Préambule

Nous, collectivités locales et faitières de collectivités locales, réunis à Dakar le 3 mai 2023, à l'occasion de la Commission EC & ESS de l'AIMF, récemment rebaptisé « transitions économiques » avons pris la mesure et sommes conscients que c'est au niveau local que se joue aujourd'hui la création d'un écosystème favorable à l'essor d'une économie locale, sociale, inclusive et circulaire.

Les impacts du changement climatiques se font déjà drastiquement ressentir dans nos territoires ; il est nécessaire face à cette urgence d'agir pour une localisation des enjeux climatiques, sociaux et sécuritaires afin de mettre en œuvre des solutions adaptées aux territoires, permettant d'engrener un impact global.

Ces recommandations ont vocation de porter la voix de nos territoires très divers, pourtant confrontés à des pressions similaires. Parmi lesquelles nous retrouvons le changement climatique qui menace nos écosystèmes et notre qualité de vie, mais aussi les crises conjoncturelles qu'elles soient sécuritaires ou encore sanitaires. Développer les concepts de l' Economie Sociale et Solidaire et de l'économie Circulaire au niveau local a ainsi été identifié comme un engagement majeur des villes et faitières membres de l'AIMF.

L'ambition est de mettre en lumière la nécessité de cadres règlementaires intégrant totalement le rôle central des collectivités locales pour le développement de l'ESS et l'EC au niveau local et national, afin de garantir un réel impact global. Ces cadres doivent permettre d'identifier clairement les leviers que les collectivités peuvent mettre en place pour dynamiser l'ESS et l'EC sur leur territoire : subventions, marchés publics, marchés réservés...Des dispositions qui permettront d'accompagner des politiques de soutien des collectivités pour le développement de l'ESS et l'EC.

La formulation de ces recommandations est aussi l'occasion de s'adresser à l'ensemble des parties prenantes, décideurs nationaux, internationaux, secteur associatif et le secteur des entreprises afin de promouvoir l'institutionnalisation de la territorialisation de l'ESS et l'EC, bénéfique à l'ensemble des acteurs.

Recommandations

Conscients de l'intérêt que représentent l'économie sociale et solidaire et l'économique circulaire dans l'avancement des transitions économiques à venir, nous proposons deux axes de plaidoyer, l'un en direction des Etats et l'autre des collectivités locales.

Les Etats

Recommandation 1 : Légiférer sur des textes spécifiques, des lois cadres relatives à l'ESS et l'EC qui serviront de base de référence pour la mise en œuvre des transitions économiques à l'échelle nationale.

Recommandation 2 : Vulgarisation des textes de lois et des politiques nationales existantes, afin de permettre une appropriation des cadres réglementaires aux acteurs concernés.

Recommandation 3 : Soutenir et financer les politiques et les stratégies locales de développement de l'ESS et EC en allouant aux collectivités des ressources spécifiques à cet effet.

Recommandation 4 : Garantir le transfert des compétences nécessaire à la mise en œuvre des politiques locales relatives à l'ESS et l'EC sur les territoires .

Recommandation 5: Sensibiliser et former les acteurs locaux aux enjeux et aux outils de l'économie Sociale et solidaire et de l'économie circulaire.

Recommandation 6: Promouvoir et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes nationaux, locaux et régionaux relatives à l'ESS et l'EC.

Recommandation 7: Expérimenter de nouveaux outils (innovation économique : mutualité communale, formalisation des tontines...) .

Recommandation 8: Prendre des mesures pour l'encadrement de l'économie informelle pour en tirer le meilleur pour le bien des CT.

Recommandation 9: Procéder à l'identification des points de blocage et les levés par la réalisation d'un état des lieux permettant de dégager les forces, faiblesses et de proposer des pistes de solution.

Les collectivités locales

Recommandation 10: Inscrire dans les documents de planification locale et plans d'action, le développement de l'ESS et l'EC sur les territoires.

Recommandation 11 : Mobiliser les ressources internes (fiscalité locale) et externes (provenant des bailleurs internationaux et de partenariat public-privé) pour financer la mise en œuvre des plans et stratégies de développement l'ESS et de l'EC sur les territoires.

Recommandation 12 : Développer les partenariats techniques et financiers régionaux et internationaux dans la mise œuvre des politiques locales de l'ESS et l'EC.

Recommandation 13 : Travailler de concert avec les acteurs de la société civile et du secteur privé actifs dans ces nouvelles dynamiques pour créer des coalitions d'acteurs capables d'avoir un impact sur les territoires.

Par ailleurs, le dispositif mise en place par l'AIMF dans le cadre du partenariat stratégique AIMF-UE permettra de créer un groupe de travail dédié à l'économie sociale et solidaire et à l'économie circulaire dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Ce groupe pourra accompagner les villes et faitières vers l'adoption de ces recommandations.